

LA RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LES
BANQUES À CHARTE

Question n° 1115—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral songe-t-il à exercer son influence auprès de la Banque du Canada afin qu'elle incite les banques à charte à réduire les taux d'intérêt sur les prêts?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): En vertu de la loi sur les banques, chaque banque à charte est libre de fixer les taux qu'elle paie sur les dépôts et les taux qu'elle demande aux emprunteurs. Ces taux sont sensibles à la concurrence d'autres banques, d'autres établissements financiers et, en général, aux conditions des marchés financiers à l'intérieur et à l'étranger. Le gouvernement du Canada, et les gouvernements de nombreux pays, prennent des mesures énergiques en vue de réduire les pressions inflationnistes qui sont au nombre des principales causes des hauts niveaux actuels des taux d'intérêt des marchés financiers. Entre-temps, les banques savent très bien que le Parlement et le gouvernement se préoccupent du haut niveau des taux d'intérêt et voudront se convaincre que la concurrence est telle qu'on ne demande pas aux emprunteurs des taux plus élevés qu'il n'est nécessaire pour payer aux déposants un bénéfice adéquat sur leurs économies.

LE PISTOLET POUR L'ABATTAGE DES PHOQUES

Question n° 1149—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le ministre des Pêcheries a-t-il reçu du directeur général de la Société protectrice des animaux de l'Ontario, M. T. I. Hughes, des renseignements sur un pistolet d'abattage pour les phoques, qui ne fait pas souffrir?

2. Le ministère des Pêcheries a-t-il fait l'essai de ce pistolet au cours de la campagne de 1968 de chasse aux phoques?

3. Dans l'affirmative, quelle décision a été prise au sujet du recours obligatoire à cette arme ou une autre du même genre pour la chasse au phoque au cours de la campagne de 1969?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): 1. Oui.

2. Oui.

3. Le règlement n'exigera pas l'emploi d'un tel pistolet ou d'une arme analogue pour la chasse au phoque en 1969; l'arme en question doit faire l'objet d'autres essais.

*LE SÉCHAGE DU BLÉ DANS LES ÉLEVATEURS

Question n° 1150—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. A combien estime-t-on le nombre de boisseaux de blé séchés dans les éleveurs ou à la ferme a) dans les éleveurs locaux, b) dans les éleveurs du gouvernement à la tête des Grands lacs, c) par les producteurs agricoles (i) de la Saskatchewan (ii) de l'Alberta (iii) du Manitoba, pendant

[L'hon. M. Benson.]

chacun des mois de novembre et décembre 1968 et en janvier 1969 jusqu'à la dernière date pour laquelle on a les données?

2. Combien de boisseaux ont été séchés pendant les mêmes mois dans les éleveurs de l'intérieur du gouvernement?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, voici la réponse à cette question. 1. a) Aucun renseignement n'est disponible au sujet de la quantité de céréales séchées dans les éleveurs locaux; b) Il n'y a pas d'éleveur du gouvernement à la tête des Grands lacs; c) Ce renseignement n'est pas fourni chaque mois. Le 3 janvier, on estimait que les quantités suivantes de céréales avaient été séchées dans les fermes: en Saskatchewan, 16,9 millions de boisseaux; en Alberta, 12,9 millions de boisseaux; au Manitoba, 12,3 millions de boisseaux.

La réponse à la deuxième partie de la question est la suivante: en novembre, 372,000 boisseaux; en décembre, 1,042,000 boisseaux; en janvier, 833,000 boisseaux jusqu'au 17 janvier.

*L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE TÉLÉVISION À SASKATOON (SASK.)

Question n° 1159—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Le secrétaire d'État va-t-il s'informer auprès des dirigeants de la Société Radio-Canada pour savoir si on envisage sérieusement d'installer un poste de télévision de Radio-Canada à Saskatoon?

2. Si on n'a pas encore envisagé cette mesure, va-t-on s'en occuper sans délai?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: La Société Radio-Canada, qui voit d'un très bon œil l'implantation d'une station de télévision à Saskatoon, a déjà déposé une demande à cet effet il y a quelque temps. Cependant, la Société a proposé au Conseil de la Radio-Télévision canadienne de laisser sa demande en souffrance jusqu'à la conclusion des négociations actuellement en cours pour l'achat des stations CHAB-TV de Moose Jaw et CHRE-TV de Regina, achat qui pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble du service assuré par la Société dans la Saskatchewan.

[Traduction]

LE COMPTE DE PENSION DE RETRAITE
DES FORCES CANADIENNES

Question n° 1166—**M. Anderson:**

1. Quelle périodicité la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes fixe-t-elle à la présentation au Parlement d'une estimation du Compte de pension de retraite des forces canadiennes?

2. A quelle date la dernière estimation du Compte de pension de retraite des forces canadiennes a-t-elle été présentée au Parlement?